

exige pour leur entretien dans le Royaume. Le Roi Auguste, des Députés de Russie nommé le S. Wolski, étant du nombre des plaignans, employa des termes si offensans, en parlant au Roi, que Sa M. lui fit faire son procès par le Mar. chal de la Couronne: la Sentence fut prononcée le 12. Janvier, par laquelle le Député fut condamné à venir (marchant ou rempant sur les genoux, en traversant ainsi trois Chambres) demander pardon à Sa Majesté: condamné de plus à une amande de six mille Marcs d'argent, & à tenir prison pendant treize mois & demi. Le Criminel se sauva d'abord dans un Monastere, & pendant qu'on instruisoit son procès, il en sortit pour aller ailleurs chercher un refuge plus assuré; parce que les Religieux l'avertirent que le N. de ce du Pape ne vouloit pas maintenir l'Immunité Ecclesiastique, pour favoriser un crime de Leze Majesté.

V. Quoi que la plupart des Seigneurs Polonois qui se réfugièrent en Turquie, lorsque le Roi Auguste revint de Saxe, pour remonter sur le Trône de Pologne, qu'il avoit abdiqué, se fussent soumis à ce Prince l'année dernière, en acceptant son amnistie; il semble que plusieurs ne lui sont gueres affectionnez, puis qu'ils affectent de ne pas paroître à la Cour, & qu'ils s'en tiennent sur leurs Terres jusqu'à ce qu'on voye à quoi aboutiront tous les troubles de leur Patrie. Mr. Tarlo, Grand Maître d'Hôtel de la Couronne qui avoit accepté deux fois l'amnistie, s'est encore absenté du Royaume; on assure qu'il est allé joindre le Prince Michel Wienowski, qui fait son

Seigneurs
Polonois, peu
affectionnés
au Roi Auguste.